

L'an deux mille dix, le 15 novembre, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

**OBJET : MISE A NIVEAU DE LA R.C.E.A. entre Montmarault et Macon – DEBAT PUBLIC**

Pour la mise à niveau de la Route Centre Europe Atlantique (RCEA) entre Montmarault (A71) et Macon (A6), l'Etat a engagé entre le 4 novembre 2010 et le 4 février 2011, une procédure de débat public. Les Réunions de travail engagées en 2009 et le 13 octobre 2010 au Conseil Général de l'Allier avec l'ensemble des communes concernées par les 90 km du tracé dans l'Allier, ont mis en évidence les enjeux suivants :

- Un trafic en forte évolution avec un taux annuel d'augmentation de plus de 5 %, correspondant au double de celui constaté sur les routes nationales et qui conduirait à la saturation de la voie en 2018 avec près de 24 000 véhicules par jour dont 7 500 poids lourds, si ce taux se maintenait.
- La mise en évidence d'un trafic d'évitement empruntant le réseau routier départemental par tous les usagers y compris par les poids lourds en transit qui fragilisent notre patrimoine routier et la sécurité des déplacements.
- Une accidentalité inacceptable qui place la RCEA parmi les 4 itinéraires nationaux les plus dangereux du projet de schéma national des infrastructures de transport. Entre 2005 et 2009 sur la liaison A71 – A6, on dénombre 174 accidents occasionnant 74 tués, 204 blessés graves et 119 blessés non hospitalisés.
- Un réel déficit pour le développement économique de notre département et plus généralement une attractivité du territoire pénalisée par les dysfonctionnements d'une route inadaptée aux exigences de déplacement (temps de parcours, aires de service et d'arrêt ...) et à la bonne irrigation des territoires traversés.

Informé de la démarche de débat public et fort de ce constat, le Conseil Municipal de BRESNAY réuni le 15 novembre 2010 déclare :

- L'urgence de la réalisation de cette mise à niveau de RCEA sur l'ensemble de son tracé dans le département de l'Allier
- Son accord avec la procédure de concession pour réaliser cette mise à niveau dans les meilleurs délais, sachant que le parti d'aménagement retenu doit correspondre au maintien des échangeurs et à la gratuité pour les déplacements locaux. Cet engagement ne doit pas pénaliser les travaux des programmes d'aménagement prévus par l'Etat (PDMI, Programme de Développement et de Modernisation des Itinéraires 2010 – 2014).
- La nécessité de prévoir des aménagements de sécurité efficaces dans l'attente de la mise en service de cette route express à 2 x 2 voies et de poursuivre les travaux d'aménagement

*La Commune de Bresnay associée à celle de Besson sollicite une prise en compte de leurs demandes(1) de création d'un échangeur à hauteur de ces communes. Un échangeur placé judicieusement serait un élément d'attractivité du territoire en ce qui concerne les activités économiques et touristiques (triangle d'or des Bourbonns, cité Clunisienne à Souvigny, Route des vins de Saint Pourçain (AOC)*

*(1)° cf délibérations des 14/01/1979, 10/10/1982, 08/10/1982, 11/02/2010 ci-jointes)*

Le Conseil Municipal de Bresnay s'engage à mobiliser l'ensemble des citoyens de son territoire pour s'exprimer auprès de la commission du débat public sur ce projet de mise à niveau de RCEA.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme,  
Au registre, sont les signatures.

**Le Maire,**

**Gilles Ibert**  
(cachet et signature)



**Date de la convocation :**  
26/10/ 2010

**Date affichage :**  
27/10/2010

**Nombre de membres :** 11

**En exercice :** 11

**Présents :** 10

**Absent Excusé :** 1

**dont Pouvoir :** 1

**Présents :**

G. Ibert  
E. Bidet  
V. Marion  
M. Giraud  
J. Fournet  
JL. Gilles  
B. Poumarat  
E. Audebert  
M. Van  
C. Kopff

**Absent :**

B. Roussat

**Secrétaire de séance :**  
Jean-Luc Gilles

**Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :**

Le .....

**et publication du :**

.....

# EXTRAIT

## DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an mil neuf cent soixante dix neuf le quatorze Janvier  
à 9 heures 30 le Conseil Municipal de la commune de BRESNAY  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la  
présidence de M. r Villechenon Maire  
PRÉSENTS: MMrs VILLECHENON, AURANBOUT, BAUGE, BIDET?  
COGNET, Mme DESSEAUVE, MICHEL, QUAQUE, TANTOT, TISSIER

### OBJET :

Voeu en faveur d'une  
entrée et une sortie  
sur l'axe Est Ouest  
Bresnay.

lesquels forment la majorité des membres en exercice

ABSENTS: MM. r BLANCHET, excusé

Mr COGNET Daniel a été élu Secrétaire.

M. le Président

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :  
CONSIDERANT que le passage de l'axe Est-Ouest sur le terri-  
toire de la Commune de BRESNAY n'a pas apporté ce que nous  
attendions au point de vue désenclavement et de la desserte  
routière pour la Commune.

Le Maire certifie que

1°) Le nombre des membres  
en exercice est de

2°) La convocation du Conseil  
avait été faite le

3°) Le compte rendu de cette  
délibération a été affiché à  
la porte de la Mairie,  
le

CONSIDERANT que toute une population d'ouvriers est contrainte  
de faire 10 Kilomètres pour accéder à l'axe Est Ouest en vue  
de rejoindre son travail en agglomération de Moulins.

CONSIDERANT la gêne particulière pour nos commerçants  
et artisans de la Communes :

Le Maire.

- Ravitail emnt pour distributions en carburants
- Agence poids lourds, et de machines agricoles qui  
serait créatrice d'emplois
- Stockage de 25 000 quintaux de blé expédié en  
toute direction.

DEMANDE : qu'une étude technique et financière soit ouverte  
en vue de créer sur l'axe Est Ouest une entrée et une sortie

Fait et délibéré en Mairie les jours, mois et an que dessus. .../...

Au registre sont les Signatures.

Pour copie conforme :

En Mairie, le

197

Le Maire.

# Extrait du Registre des Délibérations

du Conseil Municipal

COMMUNE  
de BRESNAY

OBJET :

**Création d'un échangeur  
routier pour les Com-  
munes de BESSON et  
BRESNAY**

L'an mil neuf cent **quatre vingt deux** le **dix octobre**  
le Conseil Municipal de la Commune de **BRESNAY**  
assemblée au lieu habituel de ses séances, au nombre de **sept**  
en session ordinaire sous la présidence de M. **VILLECHENON**,  
en suite de la convocation d'urgence faite par M. le Maire de la dite  
commune, le

Présents : MM. **rs AURAMBOUT, BLANCHET, COGNET, MI-  
CHEL, TANTOT, TISSIER, VILLECHENON.**

Nombre de Conseillers  
municipaux en exercice :  
Présents à la séance :

Date de l'affichage de la  
convocation :

Date de l'affichage à la porte  
de la Mairie  
du compte rendu de la séance

CHACUN DES EXTRAITS NE  
DOIT CONTENIR QU'UN SEUL  
DES OBJETS TRAITÉS DANS  
LA RÉUNION DU CONSEIL  
MUNICIPAL, DOIT ÊTRE PRO-  
DUIT EN TRIPLE EXPÉDI-  
TION ET TERMINÉ PAR LA  
MENTION " POUR EXTRAIT  
CONFORME " , SUIVIE DE LA  
SIGNATURE DU MAIRE

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer  
d'après les termes de l'article L 121-11 du Code des communes.

Absents : MM. **me DESSEAUVE, BAUGE, BIDET, QUAQUE.**

Le Maire rappelle à l'Assemblée que le Conseil  
Municipal, dans sa séance du 14 Janvier 1979, avait émis  
un vœu en faveur d'une entrée et d'une sortie sur l'Axe  
Est-Ouest.

En Novembre 1980, une réunion avait rassemblé  
les Maires des Communes de BESSON et BRESNAY, les services  
de l'Équipement, en Mairie de Besson, et accepté la créa-  
tion d'un échangeur.

Devant l'importance et l'intérêt que cela repré-  
sente pour les deux Communes, le Conseil renouvelle ce  
vœu pour la Création d'un Échangeur Routier sur l'Axe  
Est-Ouest.

POUR EXTRAIT CONFORME,

Bresnay, le 11 8 NOV. 1982

L. VILLECHENON,





**OBJET:** Création d'un échangeur simplifié au niveau du CD34 reliant SOUVIGNY à SAINT POURCAIN SUR SIOULE au niveau de BESSON-BRESNAY.

**LOCALISATION :** à 2 kilomètres de BESSON en direction de CRESSANGES, à 2 kilomètres de BRESNAY.

**Plus à l'ouest, en 25 kilomètres il existe 3 dessertes (CRESSANGES, LE MONTET, DEUX CHAISES).**

**L'échangeur, sur la RCEA, se situerait à mi chemin entre CRESSANGES et la RN9 (13,2 kilomètres).** La sortie RN9 se situe à 1,5 kilomètres de CHEMILLY.

### HISTORIQUE:

La route Centre Europe Atlantique doit être à 2 fois 2 voies depuis 1970. **Il est prévu, sur le territoire de BESSON, une aire de services.**

En 1979, un vœu a été émis par la commune de BESSON pour demander une desserte au niveau du CD34. Une délibération en date du 10 octobre 1982 pour BRESNAY et du 8 octobre 1982 pour BESSON a entériné ce vœu.

Ces demandes ont été régulièrement réitérées par les Maires des deux communes suite aux demandes pressantes de la population, ainsi qu'à la fréquence des accidents et l'enclavement économique du territoire.

**CONSTAT :** vingt ans plus tard, nous en sommes presque au même point.

Il est prévu, en terme de sécurité, de mettre en place des créneaux de dépassement. A noter que dans l'enquête publique de janvier 2002, ces créneaux ne feraient gagner qu'une minute et demi sur le trajet MONTMARAULT DOMPIERRE. Les créneaux 3 et 4 touchent nos deux communes. Des délibérations ont été prises n'allant pas dans un sens favorable au projet.

**L'implantation de ces créneaux semble remettre en cause la localisation de l'aire de services.** Paradoxalement, suite à une intervention de la part du Maire de BESSON auprès de Monsieur le Préfet, avant la signature de la charte 1%RCEA, il a été indiqué qu'il fallait une fréquentation de 11.000 véhicules/jours pour rentabiliser une aire de services. L'enquête publique de janvier 2002 prévoit une fréquentation de 9800 véhicules en 2020. Autant dire que cette installation ne semble pas viable...

La charte 1% RCEA a pourtant été signée en décembre 2002, celle-ci prévoit dans son engagement numéro 2 la valorisation du patrimoine bâti et la silhouette des villages. L'engagement numéro 13 envisage de promouvoir le territoire à partir de l'aire de BESSON. **Cette dernière existera t'elle un jour ?**

**TOURISME :** Les communes de BESSON et BRESNAY se situent en Bocage Bourbonnais, au carrefour du S.I.V.O.M. du Pays de SOUVIGNY et représentent l'extrême nord du vignoble du SAINT POURCAIN.

Le Conseil Général souhaite valoriser ce qu'il appelle le triangle d'or des Bourbons

deux kilomètres à vol d'oiseau du bourg. **Un accès spécifique réservé à cet effet, permet un accès direct et rapide aux secours et un gain de temps notable. Qu'en sera t'il si les créneaux se réalisent ?**

Un garage possédant une carte blanche se situe à moins d'un kilomètre de la desserte demandée.

Récemment, l'enneigement nous a montré qu'un accès au niveau proposé, situé à 2 kilomètres de chaque commune, sécuriserait également la circulation, le CD reliant BESSON à BRESNAY étant déneigé en priorité (transports scolaires).

Le profil bas en altitude de la RCEA permet un trafic plus sécurisé en cas de fortes chutes de neige par rapport aux autres axes.

**Les conseils municipaux de BESSON et BRESNAY vont délibérer dans le sens de cette demande.**

Une participation raisonnée et raisonnable des acteurs locaux peut être envisagée si ce projet voyait le jour.

*A noter que l'implantation plus à l'Ouest d'une aire de services priverait la communauté d'agglomération de MOULINS de la taxe professionnelle que pourraient apporter un pétrolier et un hôtelier.*

Dans l'hypothèse où notre demande trouverait un écho favorable, il semblerait qu'un élargissement supplémentaire du pont surplombant le CD34 soit nécessaire.

Nous pensons que tous ces éléments s'intègrent parfaitement dans les préconisations du livre blanc élaboré pour cette route à vocation européenne.

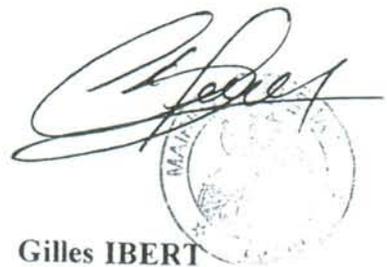
Le Maire de BESSON

15 février 2003 -

Le Maire de BRESNAY



Jean PAGNON



Gilles IBERT

Pièces jointes :

- Diverses demandes formulées dans le temps
- carte de localisation

19 OCT 1982

ARRONDISSEMENT DE MOULINS

Extrait du

Registre des Délibérations du Conseil Municipal

COMMUNE BESSON

OBJET : CREATION D'UN ECHANGEUR ROUTIER POUR LES COMMUNES DE BESSON ET BRESNAY.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-deux, le huit octobre le Conseil Municipal de la Commune de BESSON assemblée au lieu habituel de ses séances, au nombre de douze en session ordinaire sous la présidence de M. BAQUIER.M., Maire, en suite de la convocation d'urgence faite par M. le Maire de la dite commune, le

Présents : MM. BAQUIER .Mme VALOIS.MM.COLLAS.ROGUE. MARCHAL.DUBOIS.DE MEERLEER.NICOLAS.DESRICHARD.BUSSY. MARGOTTAT.MALLET.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice: Présents à la séance: Date de l'affichage de la convocation: Date de l'affichage à la porte de la Mairie du compte rendu de la séance

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer d'après les termes de l'article L 121-11 du Code des communes. Absents : MM. néant.

Le Président rappelle aux M. Membres du Conseil, qu'à la suite d'une demande conjointe avec la Commune de BRESNAY, le Conseil Municipal, dans sa réunion du 17 Janvier 1979 avait émis un voeu en faveur d'une entrée et d'une sortie sur l'axe Est-Ouest à

Le 25 Novembre 1980, en Mairie de BESSON une réunion avait regroupé M. le Secrétaire Général, les Services de l'Equipement, les Maires de BRESNAY et de BESSON, et accepté le principe de création d'un échangeur ou d'un demi échangeur soit vers l'Est, soit vers l'ouest, selon les plans et le devis établi par les Services de l'Equipement.

Devant l'intérêt que cela présente pour les Communes de BESSON et BRESNAY, le Conseil Municipal émet un voeu pour la création de cet échangeur routier sur l'axe Est-Ouest.

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME A BESSON, le 15 Octobre 1982

Le Maire,

Handwritten signature and official circular seal of the Mayor of Besson.

Date de la convocation :  
03/02/2010

Date affichage :  
03/02/2010

Nombre de membres : 11  
En exercice : 11  
Présents : 08  
Absents Excusés : 3  
dont Pouvoir : 01

Présents :  
G. Ibert  
E. Bidet  
V. Marion  
B. Roussat  
JL. Gilles  
B. Poumarat  
E. Audebert

Absent :  
C. Kopff  
J. Fournet  
M. Van

Secrétaire de séance :  
E. Bidet

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture :

Le

et publication du :

4 MARS 2010

L'an deux mille dix, le 11 février, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire.

**OBJET : R.C.E.A. - enquête publique sur la demande d'autorisation de la mise à 2 X 2 voies entre Cressanges et Chemilly - section 2**

**AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL - Dossier loi sur l'eau Sections 2 et 3 - tronçon situé entre l'échangeur de Cressanges et la limite communale ouest de Chemilly**

En application du code de l'environnement, notamment en ce qui concerne la loi sur l'eau, CONSIDERANT la prise en compte de :

- la préservation de la ressource en eau constituée par les eaux superficielles et souterraines, par les milieux naturels associés à l'eau, notamment les zones humides, les captages d'eau, etc...
- l'assainissement pour la collecte des eaux de la plate-forme du projet et leur traitement avant rejet dans le milieu naturel et les ouvrages (ponts, buses,...)
- la mise en place de bassins de traitement, de décantation.

Après avoir délibéré, le conseil municipal et à l'unanimité des membres présents,

- émet un **avis favorable** au dossier loi sur l'eau concernant la mise à 2 X 2 voies de la R.C.E.A. entre Cressanges et Chemilly.
- Demande, conformément à la loi sur le bruit article 12 complété par le décret 95-22 du 9 janvier 1995 et l'arrêté du 5 mai 1996, **une protection anti-bruit des bâtiments riverains, lieu-dit « Les gipciers » et « Le Carouge »** la transformation significative de la R.C.E.A. étant de nature à induire une augmentation des niveaux sonores
- réitère sa demande pour la **REALISATION d'un ECHANGEUR** au niveau de la commune de BRESNAY.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Pour extrait certifié conforme,  
Au registre, sont les signatures.

Le Maire,  
  
Gilles Ibert  
(cachet et signature)

DOCUMENT DÉPOSÉ  
LE 26 FEV. 2010 N° 1  
A LA PRÉFECTURE DE L'ALLIER